



REGLEMENT INTERIEUR LUDOTHEQUE

- **Accueil petite enfance** (à partir de 6 mois jusqu'à 4ans)

Les mardis, jeudis et vendredis matin entre 10h et 12H.

L'enfant et l'adulte responsable qui l'accompagne peuvent venir dans le respect du rythme de vie de l'enfant.

- **Accueil Ludolibre** (tout âge à partir de 6 mois)

Le mardi de 14h à 18h30, le mercredi de 14h à 19h, le jeudi de 14h à 18h30, le samedi 10h à 13h

Afin que l'accueil reste fluide, la structure se réserve le droit de ne plus accueillir de public en cas de forte affluence.

- **Tarifs et paiement:**

L'inscription à la ludothèque est de 10€ par famille, valable 12 mois.

Cette inscription ouvre le droit de venir aux accueils et au prêt de jeu de société gratuit.

Le tarif des accueils petite enfance est de **1€ par accueil par enfant pour les personnes inscrites.**

Le tarif des accueils Ludolibre est de **1€ par accueil par famille pour les personnes inscrites.**

Des cartes de 10 accueils, d'une valeur de 10 euros sont à votre disposition.

Pour les personnes non inscrites : 3€ par accueil par famille.

Chômage, RSA et familles avec un coefficient familial inférieur à 1000 : 0,50centimes l'accueil ou 5 € la carte 10 accueils.

- **Inscription:**

L'inscription se fait après un accueil de découverte gratuit. Elle est effective lorsque le.la responsable légal.e de l'enfant a dûment rempli : la fiche d'inscription, le règlement intérieur, la charte et qu'il.elle a fourni une photocopie de responsabilité civile ou d'assurance extra scolaire.

L'inscription à la ludothèque est **valable 12 mois** (de date à date).

La ludothèque accueille les enfants à partir de six mois dans le respect de leur rythme de vie.

Location de jeux de société:

L'accès au prêt de jeux est gratuit pour les personnes inscrites à la ludothèque à raison de 3 jeux pour une durée de 3 semaines.

Pour 5€, il est possible d'emprunter 3 jeux supplémentaires.

Pour les personnes noninscrites: 5 € pour 3 jeux pendant 3 semaines

Un chèque de caution de 50€ (non encaissé) est à fournir.

Vérifiez sur place que la règle du jeu et toutes les pièces sont présentes dans la boîte de jeu.

Le chèque de caution sera encaissé :

- En cas de non réponse après relance
- Si le jeu est détérioré ou si il y a des pièces manquantes, excepté si la personne qui emprunte complète le jeu avec les pièces d'origines fournies par l'éditeur.
- Si le montant du préjudice est supérieur au montant du chèque de caution, la personne qui



emprunte s'engage à régler la différence.

- Si les jeux ne sont pas ramenés avant la fermeture annuelle.

Les jeux de société ne sont pas des jouets, veuillez vous renseigner auprès de l'équipe de ludothécaires afin de savoir si le jeu de société est adapté à l'âge et aux compétences de votre enfant.

Responsabilité:

Les enfants de plus de 8 ans pourront venir non accompagné.e.s par un.e adulte référent.e, dès lors que le.la responsable légale a dûment complété l'autorisation parentale.

Nous vous rappelons qu'une ludothèque est une structure qui propose un espace de jeu, ce n'est pas un lieu de « garde » ; ainsi l'enfant reste sous votre entière responsabilité et non celle de l'équipe de la ludothèque

L'enfant de moins de 8 ans est accompagné.e par une personne majeure, celle-ci en est responsable.

Toute personne fréquentant la ludothèque s'engage à respecter l'équipe de ludothécaires, le public accueilli, le cadre et le matériel.

En cas de non respect du cadre proposé, la personne s'expose aux mesures de sauvegarde qui seront jugées nécessaires par l'équipe et le conseil d'administration de l'association (l'exclusion est possible).

En aucun cas la responsabilité de l'association "ADEA Arc en ciel" ne saurait être engagée en cas de perte, vol ou détérioration d'objets ou de vêtements personnels.

La ludothèque ayant des accueils collectifs, toute personne contagieuse ne pourra pas être accueillie.

Pièces à fournir:

- Fiche d'inscription et de renseignement remplie et signée
- Photocopie de l'assurance extra scolaire ou de responsabilité civile
- Règlement intérieur lu et signé
- Charte d'accueil lue et signée
- Justificatif CAF ou Pole Emploi **si concerné**

Je soussigné, M., Mme.....Père, Mère, Tuteur.trice légale
de.....

Déclare avoir pris acte du règlement intérieur de l'association.

Fait à Toulouse le.....

Signature :

Je soussigné, M., Mme.....Accompagnant l'enfant

Déclare avoir pris acte du règlement intérieur de l'association.

Fait à Toulouse le.....

Signature :